

DACP

REF : DACP2016011

Signataire : ED/ES

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie à Aubervilliers. Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature. Lancement de la procédure de passation du marché.

EXPOSE :

1. Contexte

Le quartier Emile Dubois Maladrerie, situé à Aubervilliers, fait partie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il est intégré au protocole de préfiguration de Plaine Commune passé en revue technique des partenaires les 22 et le 26 octobre 2015 et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU le 14 mars 2016.

Afin de parvenir à un projet urbain cohérent et à la signature d'une convention de rénovation urbaine qui permettra la mise en œuvre opérationnelle du projet, Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers vont mener plusieurs études dans la période du protocole de préfiguration (1^{er} trimestre 2016 – mi 2017).

Les objectifs qui y ont été identifiés pour le nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie sont les suivants :

- Créer un maillage urbain permettant une porosité entre le quartier et les futurs projets : Fort d'Aubervilliers et station de la ligne 15
- Garantir une programmation cohérente et complémentaire avec celle du Fort d'Aubervilliers
- Prendre en compte les problématiques énergétiques et de développement durable dans l'aménagement des espaces extérieurs et les constructions/ réhabilitations du bâti
- Requalifier le parc de logement social (ensemble des typologies recherché)
- Diversifier l'offre de logements (logements sociaux, en accession sociale à la propriété, en accession, opportunité d'une résidence étudiante ou pour personnes âgées à étudier)
- Lutter contre l'habitat indigne et traiter le foyer de travailleurs migrants les abeilles
- Relier, désenclaver, traverser en créant un maillage urbain et des espaces extérieurs de qualité
- Faire diminuer l'insécurité sur le quartier
- Améliorer les problématiques de gestion

- Requalifier et développer l'offre commerciale et d'activités cohérentes avec le potentiel et l'emplacement du quartier dans le territoire de l'agglomération
- Répondre aux dysfonctionnements en partant des usages et du fonctionnement actuel du quartier
- Répondre aux besoins en équipements (création et/réhabilitation), activités, services et emplois
- Articuler le NPNRU aux autres volets du contrat unique
- Intégrer une démarche de co-construction avec les habitants du quartier dès le lancement des études

Afin de répondre à l'objectif d'intégrer une démarche de co-construction avec les habitants dès le lancement des études stipulé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et le règlement financier de l'ANRU du 16 juillet 2015, une ligne d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction a été inscrite au protocole de préfiguration par Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers.

2. Périmètre et objectifs de l'étude

La présente Convention a pour objet la création d'un groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie.

L'enjeu de l'étude est de permettre d'élaborer le projet urbain du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine en co-construction avec les habitants du quartier dès la phase du protocole de préfiguration.

Les objectifs de la mission sont :

- Objectif principal:

- ✓ la participation à l'élaboration du projet de rénovation urbaine en intégrant un avis citoyen à l'ensemble des phases de construction du NPNRU

- Objectifs secondaires:

- ✓ le développement d'outils de communication de proximité permettant à une diversité d'habitants à la fois de saisir les enjeux d'un tel projet et de contribuer à son élaboration,
- ✓ la participation des habitants aux différentes phases des études dans le cadre du projet.

Afin de pouvoir mener cette étude, il y a lieu de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les modalités sont définies ci-après.

3. Groupement de commande Ville d'Aubervilliers / Plaine Commune / OPH d'Aubervilliers

• Composition du groupement

Le Groupement de commandes est constitué entre les signataires de la Convention annexée au présent rapport, soit :

- La Ville d'Aubervilliers
- L'établissement public territorial Plaine Commune,
- L'OPH d'Aubervilliers

- **Durée**

La présente Convention de Groupement de commandes prendra fin à la date de fin du marché d'étude, sous réserve à cette date de l'exécution entière et définitive du marché commandé par le Groupement et du versement par les membres du Groupement de l'intégralité de leur contribution financière.

- **Coordonnateur**

Les Parties membres du Groupement de commandes ont convenues de désigner la Ville d'Aubervilliers, pouvoir adjudicateur soumis au Code des marchés publics, en qualité de Coordonnateur unique du Groupement de commandes.

Le rôle du Coordonnateur est la passation, l'attribution, la signature et la notification du marché issu du groupement de commande.

Un marché sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des marchés publics et de l'article 4 du Guide des procédures adaptées du coordonnateur sera donc lancé dans le cadre de ce groupement de commandes.

- **Commission d'appel d'offres**

En application de l'article 8 – VII du Code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes est celle du Coordonnateur.

La Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur est présidée par son représentant.

La présente convention devrait déboucher sur une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'aura donc pas de rôle d'attribution, elle émettra un avis avant attribution par le représentant du Coordonnateur.

- **Dispositions financières**

Le montant du marché à conclure dans le cadre de ce Groupement de commandes est estimé à 66 668 € HT (soit 80 002 TTC).

Une subvention ANRU de 50% du montant total hors taxe de l'étude, plafonnée à 33 334 € HT, a été demandée dans le cadre du protocole de préfiguration et sera versée, si toutefois elle est accordée, à la Ville d'Aubervilliers.

Le montant restant à charge se répartira comme suit :

- Ville d'Aubervilliers : 50 %
- Etablissement public territorial Plaine Commune : 25 %
- OPH d'Aubervilliers : 25%

La mission du Coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Les frais engagés pour l'insertion publicitaire seront pris en charge par le Coordonnateur.

Il est prévu que le Coordonnateur paie directement les prestataires en avançant les sommes dues par les membres du Groupement de commandes. Le Coordonnateur émettra ensuite des titres de recettes à l'égard des membres correspondant au recouvrement des sommes, sur le fondement de la répartition financière indiquée précédemment.

- **Convention constitutive du groupement**

Afin de participer à ce groupement, il est nécessaire que la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement soit signée par chaque membre du groupement. L'autorisation de signature de la convention vaudra autorisation de signature du marché.

4. Conclusion

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie,
- D'approuver la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- D'approuver le projet de marché,
- D'autoriser la Maire à signer la convention constitutive du groupement et de prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée	par : Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danièle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté	par : Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté	par : M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté	par : M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté	par : M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée	par : Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée	par : M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté	par : Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée	par : Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée	par : M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016011

Signataire : ED/ES

OBJET : Groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie à Aubervilliers. Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature. Lancement de la procédure de passation du marché.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu les dispositions du Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 26 à 28,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de l'établissement public territorial Plaine Commune pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant que le quartier Emile Dubois Maladrerie, situé à Aubervilliers, fait partie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et est intégré au protocole de préfiguration de Plaine Commune passé en revue technique des partenaires les 22 et le 26 octobre 2015 et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU le 14 mars 2016,

Considérant qu'afin de parvenir à un projet urbain cohérent et à la signature d'une convention de rénovation urbaine qui permettra la mise en œuvre opérationnelle du projet, Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers vont mener plusieurs études dans la période du protocole de préfiguration (1^{er} trimestre 2016 – mi 2017).

Considérant l'intérêt de mener une étude en co-maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Plaine Commune et l'OPH d'Aubervilliers sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie à Aubervilliers,

Considérant la nécessité de passer un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser cette étude,

Considérant l'intérêt pour la ville d'Aubervilliers d'adhérer au groupement de commandes,

Considérant qu'il est proposé que la ville d'Aubervilliers soit le coordonnateur du groupement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction du nouveau projet de rénovation urbaine Emile Dubois Maladrerie,
- **APPROUVE** la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,
- **APPROUVE** la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- **APPROUVE** le projet de marché,
- **AUTORISE** la Maire à signer la convention constitutive du groupement et de prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.


L'adjointe déléguée
Leila TLILI


Reçu en préfecture le : 09/05/2016
Publié le : 09/05/2016
Certifié exécutoire le : 09/05/2016
L'adjointe déléguée
Leila TLILI


